

**ARRETE** n° 2004 13 4 6 /MS/SG/DRH/SGP  
portant nomination de chefs de Services.

**LE MINISTRE DE LA SANTE**

- VU la Constitution ;  
VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;  
VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;  
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;  
VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;  
VU l'Arrêté n° 2003-109/MS/CAB du 04 mars 2003 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;  
Sur proposition du Directeur Régional de la Santé du Centre - Est.

**ARRETE**

**Article 1 :** Les agents ci-après désignés relevant du Ministère de la Santé, sont nommés Chefs de service à la Direction Régionale de la Santé du Centre - Est conformément au tableau ci-dessous :

N° mle	Noms et Prénoms	Emploi	Fonction
46949	SAVADOGO Mamoudou	Médecin	Chef du Service de Lutte contre la Maladie et la Protection des Groupes Spécifiques
56065	ZEDOUMA Hassane	Adjoint des Cadres Hospitaliers	Chef du Service des Infrastructures, de l'Equipement et de la Maintenance

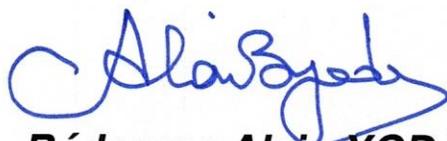
**Article 2 :** Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Régional de la Santé du ~~Centre - Est~~ sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - IGSS
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - DRS/Centre-Est
- 1 - DAF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 2 - Intéressés
- 2 - Archives

Ouagadougou, le 16 NOV 2004



**Bédouma Alain YODA /-**